

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 2 novembre 1907.

N. 60.

Samstag, 2. November 1907.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le droit, composé de MM. V. *Thorn*, procureur général d'Etat, président; Ch. *Larue*, conseiller à la Cour supérieure de justice, C. *Velter*, procureur d'Etat à Luxembourg, Th. *Rusch*, avocat-avoué à Luxembourg, membres, et *Ulveling*, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session ordinaire du 30 novembre au 14 décembre prochain, dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Jean *Bech* de Diekirch, Norbert *Dumont* de Diekirch, Ed. *Ferrant* de Luxembourg, Eugène *Forman* de Luxembourg, Edouard *Jacques* d'Arsdorf, Jean *Marso* de Bissen, François *Mongenast* d'Etelbruck, Alph. *Nichels* d'Echternach, recipiendaires pour le second examen du doctorat en droit.

L'examen écrit est fixé pour tous les recipiendaires au samedi, 30 novembre prochain, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures du soir.

Les examens oraux auront lieu comme suit: pour M. *Bech*, le lundi, 2 décembre, pour M. *Dumont*, le mardi, 3 décembre, pour M. *Ferrant*, le mercredi, 4 décembre, pour M. *Forman*, le samedi, 7 décembre, pour M. *Jacques*, le lundi, 9 décembre, pour M. *Marso*, le mardi, 10 décembre, pour M. *Mongenast*, le mercredi, 11 décembre, pour M. *Nichels*, le samedi, 14 décembre, chaque fois à 3 heures de relevée.

Luxembourg, le 16 octobre 1907.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für das Rechtsstudium¹⁾ bestehend aus den H. H. V. *Thorn*, Oberstaatsanwalt, Präsident; K. *Larue*, Obergerichtsrat; C. *Velter*, Staatsanwalt zu Luxemburg; Th. *Risch*, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglieder, und P. *Ulveling*, Präsident des Bezirksgerichtes zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in ordentlicher Sitzung vom 30. November auf den 14. Dezember k. in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der H. H. Joh. *Bech* aus Diekirch, Norbert *Dumont* aus Diekirch, Ed. *Ferrant* aus Luxemburg, Eug. *Forman* aus Luxemburg, Ed. *Jacques* aus Arsdorf, Joh. *Marso* aus Bissen, Franz *Mongenast* aus Etelbrück, Alfons *Nichels* aus Echternach, Recipienden für das zweite Doctorat der Rechte.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Recipienden auf Samstag, den 30. November k., von 9 Uhr morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt: für Hrn. *Bech*, am Montag, den 2. Dezember; für Hrn. *Dumont*, am Dienstag, den 3. Dezember; für Hrn. *Ferrant*, am Mittwoch, den 4. Dezember; für Hrn. *Forman*, am Samstag, den 7. Dezember; für Hrn. M. *Jacques*, am Montag, den 9. Dezember; für Hrn. *Marso*, am Dienstag, den 10. Dezember; für Hrn. *Mongenast*, am Mittwoch, den 11. Dezember; für Hrn. *Nichels*, am Samstag, den 14. Dezember, jedesmal um 3 Uhr nachmittags.

Luxembourg, den 16. Oktober 1907.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. MONGENAST.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le notariat, composé de MM. Jos *Thilges*, conseiller à la Cour supérieure de justice, président; Charles *Crocus*, notaire à Luxembourg, Edouard *Hemmer*, notaire à Cap, Ernest *Hamelius*, directeur du crédit foncier et de la caisse d'épargne, membres, et Emile *Wilhelmy*, avocat-avoué à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira en session ordinaire du 13 au 15 novembre prochain, dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Adolphe *Gantenbein* de Luxembourg, récipiendaire pour le grade de notaire.

L'examen écrit aura lieu le mercredi, 13 novembre prochain, de 9½ heures du matin à 12½ et de 3 à 6 heures du soir; l'examen oral est fixé au vendredi, 15 novembre, à 10 heures du matin.

Luxembourg, le 30 octobre 1907.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Circulaire concernant les versements à faire au fonds des dépenses communales pour 1908.

Les administrations communales sont invitées à verser, avant le 1^{er} avril prochain, entre les mains du receveur des contributions au bureau duquel elles ressortissent, les sommes indiquées au relevé qui fait suite à la présente circulaire, pour l'alimentation du fonds des dépenses communales pour l'exercice 1908.

Les quittances de versement sont à adresser au contrôleur des contributions respectif, lequel les soumettra aux commissaires de district. Ces fonctionnaires, après en avoir donné décharge, me les feront parvenir avec un relevé en double, dont un exemplaire leur sera renvoyé, muni du certificat de réception.

La quittance de la ville de Luxembourg me parviendra directement.

Luxembourg, le 25 octobre 1907.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für das Notariat, bestehend aus den H. H. Jos *Thilges*, Obergerichtsrat, Präsident; Karl *Crocus*, Notar zu Luxemburg; Ed. *Hemmer*, Notar zu Cap; Ernst *Hamelius*, Direktor der Grundkreditanstalt und der Sparkasse, Mitglieder, u. Emil *Wilhelmy*, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglied-Sekretär, wird in ordentlicher Sitzung vom 13. auf den 15. November k. in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung des Hrn. Adolf *Gantenbein* aus Luxemburg, Rezipiend für den Grad von Notar.

Die schriftliche Prüfung findet *Mittwoch*, den 13. November k. von 9½ Uhr morgens bis 12½ Uhr und von 3 bis 6 Uhr nachmittags statt; die mündliche Prüfung ist auf Freitag, den 15. November, um 10 Uhr morgens anberaumt.

Luxembourg, den 30. Oktober 1907.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. Mongenast.

Rundschreiben, betreffend die Einzahlung der Beiträge zum Gemeindeausgabefonds für 1908.

Die Gemeindeverwaltungen werden ersucht, vor dem 1. April k. beim Reffort-Steuerernehmer die in dem gegenwärtigen Rundschreiben beige-fügten Verzeichnis vermerkten, Summen als Beiträge zur Bildung des Gemeindeausgabefonds fürs Jahr 1908 einzuzahlen.

Die Quittungen über diese Einzahlungen werden dem zuständigen Steuerkontrolleur zugesandt, welcher dieselben an die Distriktskommissäre schickt. Diese Beamten werden mir dieselben, nach ertheilter Entlastung, mit einer Tabelle in zwei Exemplaren übermitteln, wovon ihnen eins mit Empfangsbcheinigung versehen, zurückgestellt wird.

Die Quittung der Stadt Luxemburg soll mir direkt zugehen.

Luxembourg, den 25. Oktober 1907.

Der General-Direktor des Innern,
H. Kirpach.

NOMS DES COMMUNES.	Sommes à payer. fr.	NOMS DES COMMUNES.	Sommes à payer. fr.	NOMS DES COMMUNES.	Sommes à payer. fr.
Luxembourg-ville	12000	Strassen	1000	Arsdorf	700
<i>District de Luxembourg.</i>		Walferdange	—	Beckerich	500
Bascharage	2500	Weiler-la-Tour	—	Bettborn	1200
Clemency	900	Berg	—	Bigonville.	600
Dippach	600	Bissen	700	Ell	400
Garnich	1200	Boevange	1000	Folschette.	1000
Hobscheid.	2500	Fischbach.	500	Grosbous	500
Kehlen	1500	Heffingen	200	Perlé	1000
Kœrich.	800	Larochette	1200	Redange	800
Kopstal.	500	Lintgen	1800	Sœul	1000
Mamer	4000	Lorentzweiler	1500	Useldange.	700
Septfontaines.	1200	Mersch.	2500	Vichten	800
Steinfort	1200	Nommern.	200	Wahl	1500
Bettembourg	2000	Tuntingen.	700	Alscheid	400
Differdange	4500	<i>District de Diekirch.</i>		Boulaide	300
Dudelange.	3500	Asselborn.	2000	Esch-sur-Sûre	800
Esch s/Alzette	10000	Basbellain	1000	Eschweiler	400
Frisange	1000	Boevange	600	Gœsdorf	1000
Kayl	2500	Clervaux	1500	Harlange	1800
Leudelage	300	Consthum.	1000	Heiderscheid.	1200
Mondercange.	800	Hachiville.	100	Mecher.	300
Petange	3500	Heinerscheid.	1000	Neunhausen	400
Reckange	1500	Hosingen	5000	Oberwampach	300
Roeser	1000	Munshausen	400	Wiltz	3000
Rumelange	8000	Weiswampach	800	Wilwerwiltz	1200
Sanem	1000	Bastendorf	1200	Winseler	1500
Schifflange	1500	Bettendorf	300	Fouhren	—
Bertrange	1500	Bourscheid	1000	Putscheid.	—
Contern	500	Diekirch	2000	Vauden	300
Eich	3000	Ermsdorf	800	<i>District de Grevenmacher.</i>	
Hamm	3500	Erpeldange	700	Beaufort	4000
Hesperange	1500	Ettelbruck	2000	Bech	600
Hollerich	9000	Feulen	600	Berdorf	800
Niederanven	1400	Hoscheid	600	Consdorf	2200
Rollingergrund	2000	Medernach	2500	Echternach	2500
Sandweiler.	500	Mertzig.	300	Mompach	—
Schuttrange	1800	Reisdorf	300	Rospport	800
Steinsel	1000	Schieren	200	Waldbillig.	1000

Betzdorf	1200	Rodenbourg	300	Mondorf-les-Bains	1000
Biver	1200	Wormeldange	1000	Remerschen	400
Flaxweiler	1200	Bous	1400	Remich	1800
Grevenmacher	1800	Burmerange	200	Stadbredimus	200
Junglinster	800	Dalheim	1500	Waldbredimus	500
Manternach	400	Lenningen	1000	Wellenstein	2000
Mertert	800				

Avis. — Assurance-maladie.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour les modifications apportées aux art. 5 II et 14 des statuts de la caisse de maladie établie par la Société minière Couvreur frères & C^{ie} à Differdange, par l'assemblée générale du 17 octobre 1907 ont été approuvées.

L'art 5 II est modifié comme suit :

Art. 5 II. En cas d'incapacité de travail provenant de maladie, à partir du troisième jour qui suit le début de la maladie et pour chaque jour ouvrable, pendant treize semaines à dater de l'incapacité de travail, un secours en argent s'élevant à la moitié du salaire quotidien moyen de celles des classes suivantes à laquelle le membre appartient. Aux membres blessés le secours en argent est accordé à partir du premier jour de l'incapacité de travail.

- 1^{re} classe : salaire quotidien moyen 5,00 fr.
- 2^e " " " " 4,50 fr.
- 3^e " " " " 4,00 fr.
- 4^e " " " " 3,50 fr.
- 5^e " " " " 3,00 fr.
- 6^e " membres âgés de moins de seize ans et gagnant moins de 3 fr. salaire quotidien moyen 2,00 fr.

Si le Gouvernement fixe des salaires usités autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus, ces nouveaux salaires remplacent les précédents. Ces salaires doivent être publiés par des affiches dans toutes les minières de la Société Couvreur frères & Cie à Differdange-Belvaux.

Le secours en argent sera payé chaque semaine à un jour déterminé par le comité-directeur. L'allocation gra-

Luxembourg, le 25 octobre 1907.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Bekanntmachung. — Krankenversicherung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind die an den Art. 5 II und 14 des Statuts der von der Gruben-Gesellschaft Couvreur frères & C^{ie} zu Differdingen errichteten Krankenkasse durch die Generalversammlung vom 17. Oktober 1907 vorgenommenen Änderungen genehmigt worden.

tuite des soins du médecin, des médicaments et des moyens curatifs cessera au plus tard à l'expiration de la treizième semaine après le début de la maladie ou de l'incapacité de travail.

L'art. 14 est conçu comme suit :

Art. 14. Le montant des cotisations est fixé à 4½ pCt. du salaire quotidien moyen fixe à l'art. 5, n^o 2, pour chacune des classes d'assurés qui y sont désignées. Ces cotisations sont supportées pour les deux tiers par les assurés et pour l'autre tiers par la société.

Chaque jour de paye, le patron verse à la Caisse, pour les termes de paye expirés, les cotisations dues par les assurés soumis à l'obligation de l'assurance, occupés par la Société Couvreur frères & Cie. Les autres assurés versent leurs cotisations sans frais, et les mêmes jours, au comptable.

Aucune cotisation n'est payée pour la période d'incapacité de travail. Relativement aux cotisations à payer, chaque semaine d'une période de paye sera comptée à raison de six jours de travail, sans égard aux jours de fête, tandis que les jours ouvrables pendant lesquels les exploitations n'ont pas marché, ne seront pas mis en compte.

Luxemburg, den 25. Oktober 1907.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

*Liste des instituteurs et institutrices qui ont obtenu des brevets de capacité
dans le courant de l'année 1907.*

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	RANG.	RÉSULTAT DE L'EXAMEN.
Molitor, Anne.	Kleinbettingen.	1	Avec distinction.
Eberhard, Madeleine.	Holler.	1	D'une manière satisfaisante.
Biver, Marguerite.	Grevenmacher.	2	Avec distinction.
Zieger, Marguerite.	Mertert.	2	id.
Braun, Jean-Pierre.	Wasserbillig.	2	D'une manière satisfaisante.
Hostert, Edouard.	Rollingergrund.	2	id.
Jungels, Jean.	Dudelange.	2	id.
Kiefer, Pierre.	Beyren.	2	id.
Linden, René.	Petange.	2	id.
Pletschette, Nicolas.	Rumelange.	2	id.
Rischard, François.	Clervaux.	2	id.
Rosch, Henri.	Diekirch.	2	id.
Schultz, Nicolas.	Septfontaines.	2	id.
Schuh, Joseph.	Mertert.	2	id.
Wampach, Nicolas.	Troine.	2	id.
Biver, Berthe.	Bourscheid.	2	id.
Dickes, Florentine.	Merl.	2	id.
Eberhard, Justine.	Redange.	2	id.
Hoffmann, Marie.	Schiffange.	2	id.
Manternach, Elise.	Folschette.	2	id.
Molitor, Catherine.	Gralingen.	2	id.
Reuter, Marie.	Luxembourg.	2	id.
Schaus, Rosa.	id.	2	id.
Welter, Anne-Marguerite.	Rippig.	2	id.
Hein, Nicolas.	Bourscheid.	3	Avec distinction.
Huberty, Lucie.	Ettelbruck.	3	id.
Hoffmann, Nicolas.	Merscheid.	3	D'une manière satisfaisante.
Klein, Jean-Pierre.	Dœnnange.	3	id.
Lemmer, Eugène.	Blaschette.	3	id.
Maas, Albert.	Buschdorf.	3	id.
Origer, Guillaume.	Esch s/S.	3	id.
Pir, Bernard.	Haller.	3	id.
Poos, François.	Hostert.	3	id.
Rosenfeld, François.	Heuerscheid.	3	id.
Schons, François.	Mcersdorf	3	id.
Thill, Nicolas.	Oetrange.	3	id.
Biver, Lina.	Putscheid.	3	id.
Conrad, Anne.	Eich.	3	id.

Durbach, Marie.	Echternach.	3	D'une manière satisfaisante.
Fischer, Catherine.	Ësch s/A.	3	id.
Gouden, Marguerite.	Dalheim.	3	id.
Hartmann, Catherine.	Osweiler.	3	id.
Hertges, Marie.	Ettelbruck.	3	id.
Hilbert, Catherine.	Beaufort.	3	id.
Kongs, Anne.	Hesperange.	3	id.
Lamock, Anne.	Selscheid.	3	id.
Lux, Elise.	Tetange.	3	id.
Lux, Madeleine.	Lannen.	3	id.
Majerus, Anne.	Longsdorf.	3	id.
Niedercorn, Madeleine.	Dudelange.	3	id.
Rumé, Marguerite.	Marienhof.	3	id.
Schleich, Marguerite.	Nospelt.	3	id.
Schmitz, Catherine.	Erpeldange.	3	id.
Schuh, Hélène.	Belvaux.	3	id.
Trierweiler, Anne-Marie.	Mompach.	3	id.
Wagener, Anne-Marie.	Kuborn.	3	id.
Weyland, Virginie.	Marienhof.	3	id.
Weynandt, Joséphine.	Rumelange.	3	id.
Wiroth, Régine.	Luxembourg.	3	id.
Frantz, Jean-Joseph.	Mamer.	4	Avec distinction.
Jacob, Eugène.	Dalheim.	4	id.
Lemmer, Albert.	Vichten.	4	id.
Knaff, Jeanne.	Luxembourg.	4	id.
Lamock, Virginie.	Aspelt.	4	id.
Becker, Jean.	Wellenstein.	4	D'une manière satisfaisante.
Brimeyer, Jean-Pierre.	Luxembourg.	4	id.
Demuth, Pierre.	Beaufort.	4	id.
Federspiel, Jules.	Peppingen.	4	id.
Hinger, Pierre-Nicolas.	Bigonville.	4	id.
Jost, Léon.	Hoscheid.	4	id.
Juckum, Théophile.	Fingig.	4	id.
Mauer, Jean.	Kautenbach.	4	id.
Muller, Léon.	Luxembourg.	4	id.
Munchen, Camille.	Mœsdorf.	4	id.
Nepper, Thomas.	Holtz.	4	id.
Ney, Joseph.	Schlindermandersch.	4	id.
Poinsignon, Nicolas.	Bertrange.	4	id.
Reding, Jean.	Larochette.	4	id.
Roden, Jean-Pierre.	Pontpierre.	4	id.
Schank, François.	Bourscheid.	4	id.
Weydert, Nicolas.	Boudler.	4	id.

Birel, Marie.	Schmiede.	4	D'une manière satisfaisante.
Esch, Catherine.	Gostingen.	4	id.
Felten, Marie.	Grevenmacher.	4	id.
Fusenig, Agnes.	Munschecker.	4	id.
Hentzen, Joséphine.	Birlergrund.	4	id.
Hoffmann, Suzanne-Berthe.	Gonderange.	4	id.
Hoffmann, Suzanne.	Luxembourg.	4	id.
Irrthum, Marguerite.	Aspelt.	4	id.
Jangels, Catherine.	Brandenbourg.	4	id.
Kieffer, Elise.	Esch s/A.	4	id.
Ley, Angèle.	Ahn.	4	id.
Lucas, Lucie.	Wasserbillig.	4	id.
Mertens, Catherine.	Bœvange.	4	id.
Neu, Anne.	Osweiler.	4	id.
Olinger, Barbe-Julie.	Hautcharage.	4	id.
Olinger, Madeleine-Marie.	Schifflange.	4	id.
Pinth, Lucie.	Petange.	4	id.
Reiter, Lucie.	Beckerich.	4	id.
Reuss, Marguerite.	Luxembourg.	4	id.
Schaus, Sophie.	Folschette.	4	id.
Scheid, Anne.	Kreuzgründchen.	4	id.
Schmit, Suzanne.	Consdorf.	4	id.
Schumacher, Joséphine.	Rodange.	4	id.
Stein, Jeanne.	Waldbillig.	4	id.
Theisen, Virginie.	Leudelange.	4	id.
Walch, A.-M.-Emma.	Niedercorn.	4	id.
Weydert, Marie-Catherine.	Rospport.	4	id.

Avis. — Règlement communal.

Dans sa séance du 25 juillet 1907, le conseil communal de Bettendorf a décrété un règlement concernant les jeux et amusements publics. — Ce règlement a été dûment publié et approuvé.

Luxembourg, le 24 octobre 1907.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Gemeindevorgesamt.

In seiner Sitzung vom 25. Juli 1907 hat der Gemeinderat von Bettendorf ein Reglement, betreffend die öffentlichen Spiele und Belustigungen, erlassen. — Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht und genehmigt worden.

Luxemburg, den 24. Oktober 1907.

Der General-Direktor des Innern,
G. KIRPACH.

Caisse d'épargne. — A la date du 28 octobre 1907, le livret n° 115215 a été déclaré perdu. Le porteur du dit livret est invité à le présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne, et à faire valoir ses droits. Faute par le porteur de ce faire dans le dit délai, le livret en question sera déclaré annulé et remplacé par un nouveau.

Luxembourg, le 30 octobre 1907.

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 12 au 26 octobre 1907.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen vom 12. bis zum 26. Oktober 1907 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N ^o d'ordre	CANTONS.	LOCALITÉS	Fièvre typhoïde	Diph- térie	Coque- luche	Scarla- tine	Variole.	Affections puerpérales
1	Luxembourg.	Bonnevoie.	»	1	»	»	»	»
		Neudorf.	1	»	»	»	»	»
		Mullendorf.	1	»	»	»	»	»
2	Capellen.	Holzem.	»	»	»	2	»	»
		Kehlen.	2	»	»	»	»	»
		Keispelt.	3	»	»	»	»	»
		Kleinbettingen.	»	»	»	6	»	»
		Steinfort.	1	»	»	»	»	»
3	Mersch.	Mersch.	»	»	»	1	»	»
4	Diekirch	Diekirch.	»	1	»	»	»	»
		Stegen.	1	»	»	»	»	»
5	Vianden.	Walsdorf.	1	»	»	»	»	»
6	Wiltz.	Wiltz.	»	»	»	1	»	»
		Knaphoscheid.	»	4	»	»	»	»
		Brachtenbach.	»	1	»	»	»	»
7	Grevenmacher.	Wormeldange.	»	»	»	9	»	»
		Dreiborn.	»	»	»	2	»	»
8	Echternach.	Befortterhaide.	1	»	»	»	»	»
Total . .			11	7	»	21	»	»

Luxembourg, le 29 octobre 1907

Avis. — Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Par arrêté grand ducal du 8 octobre ct., ont été nommés receveur de l'enregistrement à Mersch M. Joseph Schoren, receveur à Clervaux, et à Clervaux, M. Paul Joachim, second commis de la Direction.

Luxembourg, le 31 octobre 1907.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Bekanntmachung. — Einregistrierungs- und Domänen Verwaltung.

Durch Großh. Beschluß vom 8. Oktober ct. ist Hr. Joseph Schoren, Einregistrierungs-Einnehmer zu Clerf, zum Einnehmer zu Mersch, und Hr. Paul Joachim, zweiter Kommiss bei der Direktion, zum Einnehmer zu Clerf ernannt worden.

Luxembourg, den 31. Oktober 1907

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t

Avis. — Titres au porteur.

Suivant exploit de l'huissier Hommel de Mersch, en date du 29 octobre courant, il a été fait opposition aux obligations ci-après spécifiées de l'emprunt grand-ducal de 1894, 3 1/2 %, savoir :

Série A. N^{os} 307, 308 et 309, chacune d'une valeur nominale de 1000 fr ;

Série D. N^{os} 1283, 2137, 2246 et 2247, chacune d'une valeur nominale de 100 fr. ;

Série C. N^o 4026, d'une valeur nominale de 500 fr.

L'opposant prétend que les titres dont il s'agit ont été volés.

Le présent avis est inséré au *Memorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891, concernant la perte des titres au porteur.

Luxembourg, le 30 octobre 1907.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.